

CONSEIL REGIONAL CENTRE

- Cellule Europe et Partenariat -



EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE DU PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL FEDER LOIRE 2014-2020 (VERSION 1 DU 20 NOVEMBRE 2013)

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

V2 du 29 novembre 2013

SOMMAIRE

I.	RESUME NON TECHNIQUE : ENSEIGNEMENTS DE L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	3
I-1	METHODOLOGIE D’EVALUATION ET CRITERES D’INTEGRATION DES PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES ...	3
I-2	PRESENTATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL (POI) FEDER LOIRE 2014-2020.....	4
I-3	ETAT INITIAL ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	4
I-4	EFFETS PREVISIBLES DU POI FEDER LOIRE 2014 – 2020 SUR L’ENVIRONNEMENT	5
I-5	CRITERES POUR LA REDUCTION DES EFFETS NEGATIFS ET LEUR SUIVI	6
II.	INTRODUCTION	10
II-1	CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF A L’EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE	10
II-2	OBJECTIFS GENERAUX DE L’EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE	10
II-3	PROCESSUS DE PRODUCTION DE L’EVALUATION	11
III.	PRESENTATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL FEDER LOIRE 2014-202012	
III-1	PRESENTATION DU CONTEXTE TERRITORIAL	12
III-2	OBJECTIFS ET CONTENU DU POI FEDER LOIRE 2014-2020.....	12
III-3	ANALYSE DE LA PERTINENCE ET DE LA COHERENCE DES OBJECTIFS DU POI FEDER LOIRE 2014 - 2020 AU REGARD DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET DE SON ARTICULATION AVEC D’AUTRES PLANS OU PROGRAMMES.	15
III-3.1	Cohérence avec les objectifs communautaire et nationaux	20
III-3.2	Cohérence avec les objectifs régionaux	24
IV.	ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT ET DEFINITION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	35
IV-1	RAPPEL METHODOLOGIQUE	35
IV-2	SITUATION ENVIRONNEMENTALE ACTUELLE ET TENDANCES D’EVOLUTION	36
IV-3	PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DEFINITION DES ZONES SENSIBLES	46
IV-3.1	Présentation cartographique des enjeux environnementaux liés au patrimoine naturel et aux risques naturels.....	46
IV-3.2	Définition des principaux enjeux	50
IV-4	ZONES SUSCEPTIBLES D’ETRE TOUCHEES DE MANIERE NOTABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	53
IV-5	PERSPECTIVES D’EVOLUTION SI LE POI FEDER LOIRE N’EST PAS MIS EN ŒUVRE	54
V.	ANALYSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DU PROGRAMME OPERATIONNEL SUR L’ENVIRONNEMENT	55
V-1	PRESENTATION DES DIFFERENTS CHOIX ENVISAGES ET PRISE EN COMPTE DE L’ENVIRONNEMENT DANS LE PROGRAMME	55
V-1.1	Avancées en termes de prise en compte de l’environnement.....	55
V-1.2	Prise en compte des enjeux environnementaux dans le POI FEDER Loire	59
V-1.2.1	<i>Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires</i>	59
V-1.2.2	<i>Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques</i>	62
V-1.2.3	<i>Intégrer le patrimoine naturel et culturel dans le développement durable des vallées.....</i>	66

V-2	APPROCHE GLOBALE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DU PROGRAMME SUR L'ENVIRONNEMENT	70
V-2.1	Rappel méthodologique	70
V-2.2	Evaluation des effets potentiels de l'ensemble du programme	71
V-2.3	Evaluation des effets potentiels du POI FEDER Loire 2014 - 2020 sur les enjeux environnementaux identifiés.....	73
V-2.4	Analyse des effets cumulés du POI FEDER Loire et des principaux documents de planification du Bassin de la Loire	79
V-2.5	Evaluation des incidences Natura 2000	81
V-2.5.1	<i>Réseau Natura 2000</i>	81
V-2.5.2	<i>Effets du POI FEDER Loire 2014 – 2020 sur le Réseau Natura 2000</i>	86
VI.	DESCRIPTION DES MESURES ENVISAGEES	89
VI-1	MESURES VISANT A LIMITER LES INCIDENCES NEGATIVES DES ACTIONS SOUTENUES	89
VI-1.1	Incidences potentiellement négatives identifiées	89
VI-1.2	Analyse des mesures identifiées dans le projet de POI FEDER Loire 2014 - 2020.....	92
VI-1.3	Estimation des dépenses correspondantes	93
VI-2	MESURES D'ECO-CONDITIONNALITE ET DE MAXIMISATION DES EFFETS POSITIFS	93
VI-3	SYNTHESE DES EFFETS DU POI FEDER LOIRE 2014 - 2020 SUR L'ENVIRONNEMENT.....	101
VII.	INDICATEURS ET DISPOSITIF DE SUIVI	104
VII-1	PRINCIPES	104
VII-2	DEFINITION DES DIFFERENTS TYPES D'INDICATEURS DE SUIVI.....	104
VII-4	IDENTIFICATIONS DES INDICATEURS EXISTANTS ET DEFINITION DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES	105
VIII.	ANNEXES METHODOLOGIQUES	108
VIII-1	PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE EMPLOYEE ET DIFFICULTES RENCONTREES	108
VIII-1.1	Grille des critères d'évaluation environnementale	108
VIII-1.2	Analyse des incidences du POI FEDER Loire 2014 – 2020 sur l'environnement	109
VIII-1.3	Analyse des incidences Natura 2000.....	111
VIII-1.4	Difficultés méthodologique rencontrées	112
VIII-2	PROCESSUS DE CONSULTATION.....	112
VIII-2.1	Consultation de l'Autorité environnementale.....	112
VIII-2.2	Consultation obligatoire du public	112

I. RESUME NON TECHNIQUE : ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Référence réglementaire à

Annexe 1 de la Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27/06/2001 relative à « l'Évaluation des Incidences des Plans et Programmes sur l'Environnement » :

j) un résumé non technique des informations visées aux points ci-dessus.»

Article R122-20 du code de l'environnement

9° Un résumé non technique des informations prévues ci-dessus.»

I-1 METHODOLOGIE D'ÉVALUATION ET CRITERES D'INTEGRATION DES PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES

La France et la Commission Européenne ont décidé de soumettre le Programme Opérationnel Interrégional du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) Loire 2014-2020 (appelé également POI FEDER Loire) à une Évaluation Stratégique Environnementale répondant aux enjeux environnementaux interrégionaux.

L'ambition de celle-ci est « d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement, et de contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de ces programmes en vue de promouvoir un développement durable ».

La préparation de ce programme s'accompagne donc d'une démarche d'évaluation environnementale.

Le parti a été de l'engager au cours de la phase d'élaboration du programme traduisant ainsi sa volonté de concevoir un programme « durable » où cohabitent environnement, compétitivité économique et équité sociale et territoriale.

L'évaluation environnementale est conçue comme un processus d'amélioration de la qualité du programme au moment de sa rédaction puis en cours de mise en œuvre. Si la conception est correcte et intègre dès la réflexion amont la prise en compte des principaux enjeux environnementaux elle permet de réduire les incidences négatives sur l'environnement à l'issue de la rédaction du POI.

Cette évaluation est le résultat d'un processus de travail itératif entre l'évaluateur, l'autorité de gestion et l'Autorité environnementale tant sur la méthode que sur le contenu. Pour rester pragmatique, un nombre restreint de critères d'appréciation ont été retenus. L'exercice d'évaluation des incidences potentielles sur l'environnement du projet de POI FEDER Loire 2014-2020 se veut d'abord et avant tout une « démarche de synthèse à un stade où la localisation ou la nature des travaux ne sont pas encore connus avec précision ».

L'évaluation des incidences sur l'environnement et les mesures à envisager pour les éviter sont adaptées au degré de précision du projet de POI mis à la disposition de l'évaluateur. A ce stade, on mesure donc les « effets notables probables de la mise en œuvre du POI ». C'est ultérieurement et de manière plus précise que chacun des projets devra s'inscrire dans le cadre réglementaire des études d'impact, incidence sur l'eau, étude de risques, documents d'urbanisme, etc. selon les cas.

I-2 PRESENTATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL (POI) FEDER LOIRE 2014-2020

Le POI FEDER Loire 2014 - 2020 se décompose en 3 axes prioritaires et qui sont chacun déclinés en 2 objectifs spécifiques afin de répondre aux Objectifs Thématiques définis dans l'Accord de Partenariat et aux 4 orientations fixés dans le cadre de la stratégie 2035 :

- **Orientation 1** - Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires ;
- **Orientation 2** - Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques ;
- **Orientation 3** - Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin ;
- **Orientation 4** - Intégrer le patrimoine naturel et culturel dans le développement durable des vallées.

Les axes et objectifs du POI sont les suivants :

Axe prioritaire du Programme Opérationnel Interrégional	Objectifs spécifiques du Programme Opérationnel Interrégional correspondant aux priorités d'investissement
Axe prioritaire 1 Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation	OS 1 : Créer une dynamique territoriale pour faire émerger des actions préventives
	OS 2 : Réduire le délai de redémarrage de l'activité après la crue
Axe prioritaire 2 Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	OS 3 : Maintenir la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et humides
	OS 4 : Restaurer les continuités écologiques (espèces et sédiments)
Axe prioritaire 3 Valoriser les atouts naturels et culturels pour les ligériens et le développement d'un tourisme durable	OS 5 : Structurer des destinations touristiques pertinentes
	OS 6 : Développer des itinérances douces à l'échelle du bassin

I-3 ETAT INITIAL ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'état initial de l'environnement est réalisé sur la base du Profil Environnemental du Bassin de la Loire de décembre 2006 et des Profils Environnementaux Régionaux des 9 régions concernés sur l'ensemble des dimensions environnementales suivantes :

- **Biodiversité et espaces naturels,**
- **Pollution et qualité des milieux,**
- **Ressources naturelles,**
- **Risques,**
- **Cadre de vie,**
- **Patrimoine.**

Trois thématiques (santé, population et archéologie) n'ont pu être traitées en raison de l'absence de données spécifiques au bassin de la Loire. En conséquence, aucun enjeu relatif à ces thématiques n'a pu être déterminé (ces thématiques seront cependant analysées au niveau opérationnel, dans le cadre de chacun des projets soutenus).

Il ressort de l'état initial, 10 enjeux prioritaires :

Orientations stratégiques	Enjeux identifiés
Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire ou ne pas aggraver la vulnérabilité des territoires, des biens et des personnes exposées au risque inondation - Rétablir une culture du risque - Anticiper l'impact du changement climatique
Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir, restaurer ou valoriser les zones humides et les milieux aquatiques - Poursuivre l'effort d'identification, de préservation et de rétablissement des continuités écologiques - Surveiller et lutter contre les problèmes causés par les espèces invasives - Stopper la dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines
Intégrer le patrimoine naturel et culturel dans le développement durable des vallées	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et valoriser les composantes paysagères - Préserver et valoriser les sites naturels et le patrimoine culturel - Réduire les émissions de GES
Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin (orientation stratégique transversale)	

I-4 EFFETS PREVISIBLES DU POI FEDER LOIRE 2014 – 2020 SUR L'ENVIRONNEMENT

La version du POI FEDER Loire évaluée a des effets potentiellement positif ou négatif, direct ou indirect sur l'environnement au travers de ces 3 axes prioritaires qui sont :

- *Axe prioritaire 1* : Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation ;
- *Axe prioritaire 2* : Préserver la biodiversité et les continuités écologiques ;
- *Axe prioritaire 3* : Valoriser les atouts naturels et culturels pour les ligériens et le développement d'un tourisme durable.

Les axes prioritaires se déclinent en objectifs et actions. L'évaluation des actions a permis de mettre en avant la prise en compte de manière satisfaisante des enjeux environnementaux jugés prioritaires sur le court terme à l'échelle du bassin. En effet, le POI FEDER Loire est dès son élaboration dans une démarche de développement durable du territoire et c'est à travers ses 3 axes qu'il contribue à la prise en compte du risque inondation, à la valorisation et la protection du milieu naturel et des ressources et à une promotion de la richesse patrimoniale naturelle et culturelle dont bénéficie le bassin de la Loire. *A noter que certaines thématiques comme les énergies renouvelables, la préservation de la qualité des eaux notamment ne sont pas traitées dans le cadre du POI FEDER Loire car ces thématiques seront prises en charge dans le cadre des PO régionaux, des CPER ou d'autres plans régionaux ou interrégionaux.*

➔ D'un point de vue stratégique, le POI FEDER Loire 2014 - 2020 devrait donc avoir des INCIDENCES POTENTIELLEMENT POSITIVES sur le bassin territorial de la Loire.

Toutefois, l'évaluation a montré quelques typologies d'actions pouvant avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement. Cela concerne essentiellement les objectifs soutenant la création, structuration ou le renforcement de nouvelles destinations touristiques sur des espaces ciblés et le développement des itinéraires doux à l'échelle du bassin. Les incidences devraient toutefois être maîtrisées grâce aux différentes actions mises en œuvre et de leur interrelation, et à la mise en place d'indicateurs de suivi, de principes de sélection et de critères d'éco-conditionnalités.

I-5 CRITERES POUR LA REDUCTION DES EFFETS NEGATIFS ET LEUR SUIVI

L'éco-conditionnalité est un dispositif global fixant les conditions d'éligibilité des demandes de subvention FEDER envers les maîtres d'ouvrage publics ou privés. Il s'appuie sur les principes du développement durable. Les critères d'éco-conditionnalité permettent donc soit de limiter voire d'éviter les incidences potentiellement négatives lorsque celles-ci sont contrastées ou incertaines, soit de maximiser les effets positifs.

Les critères visent donc à améliorer la qualité des projets financés sur le plan du développement durable. L'éco-conditionnalité permet une première prise de conscience de l'éco-responsabilité chez des bénéficiaires de subvention FEDER. Ces critères fixent donc un niveau minimal à respecter.

Ainsi, les engagements des porteurs de projets pourraient s'orienter vers les critères suivants, critères proposés sous forme de questionnaire :

- la réalisation d'une étude d'incidence conformément à l'article R.122-2 du code de l'environnement, notamment une étude d'impact pour les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement,
- la diminution des consommations d'énergie primaire,
- l'augmentation de la part des énergies renouvelables,
- la préservation des habitats remarquables,
- la préservation/conservation de la diversité biologique et des milieux naturels,
- la préservation du patrimoine bâti et paysager,
- la limitation des surfaces imperméabilisées,
- l'utilisation de matériaux recyclés ou renouvelables,
- la diminution de la consommation d'eau,
- l'optimisation des flux de déchets,
- la prévention des risques naturels,
- la prévention des risques industriels et technologiques,
- la cohérence du projet avec la stratégie de développement durable du territoire,
- l'engagement du porteur de projet dans une démarche d'amélioration continue au regard du développement durable ou de l'environnement,
- l'application de principes d'évaluation sur le court/moyen/long terme et de précaution,
- la prise en compte du principe de participation.

Concernant la prise en compte du développement durable, les engagements devront s'orienter sur les trois thèmes principaux à savoir :

- **L'économie** : la production et la valeur ajoutée ne sont pas seulement des quantités mesurables mais aussi des valeurs qualitatives, immatérielles qui contribuent durablement à la richesse et à la qualité de vie. Ainsi, l'efficacité économique s'apprécie également aux vues des bénéfices humains et des pertes environnementales ;
- **L'environnement** : la terre et ses éléments constituent une ressource commune dont le capital de production, de biens et de services, est indispensable à la vie et à l'humanité. La valorisation durable de ce capital limité suppose des usages compatibles avec sa préservation et sa capacité de renouvellement ;
- **Le social** : la cohésion sociale et la solidarité s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit de recréer ou renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, des générations futures, ou des territoires voisins ou lointains.

Concernant les mesures de suivi, les indicateurs suivants sont proposés :

	Indicateurs de suivi		
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impact
AXE PRIORITAIRE 1 : Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation			
Objectif spécifique 1: Créer une dynamique territoriale pour faire émerger des actions préventives			
Typologie d'actions <i>Soutien à l'émergence de plans d'action locaux autour de la gestion du risque inondation</i>	Nombre de territoires engagés dans une démarche globale de réduction de la vulnérabilité	% de population bénéficiant de dispositifs de prévision des crues par rapport à la population concernée dans les zones inondables	Population touchée par les crues
Typologie d'actions <i>Actions concourant à l'amélioration de la connaissance des protections : recherche, modélisation, diffusion et transfert</i>		Nombre d'études engagées	
Typologie d'actions <i>Actions de sensibilisation et de formation à la prise en compte du risque inondation</i>		Nombre de campagnes de communication et de sensibilisation soutenues	
Typologie d'actions <i>Actions de préservation et de restauration des espaces de mobilité de la Loire et de ses affluents</i>		Nombre d'actions engagées	Niveau des crues
Objectif spécifique 2: Réduire le délai de redémarrage de l'activité après la crue			
Typologie d'actions <i>Réalisation de plans de continuité d'activité dans les collectivités et auprès des acteurs économiques</i>	Nombre de démarches engagées par typologie d'actions (PCA, formations...°	Nombre de collectivités et d'entreprises bénéficiant d'un plan de continuité d'activité	Nombre d'entreprises ayant pu reprendre leur activité
Typologie d'actions <i>Actions collectives et formation des acteurs</i>		Nombre de campagnes de communication et de sensibilisation soutenues	
Typologie d'actions <i>Mobilisation des acteurs de la recherche sur les thématiques de résilience territoriale</i>		Nombre de projets de recherche soutenus	

	Indicateurs de suivi		
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impact
AXE PRIORITAIRE 2 : Préserver la biodiversité et les continuités écologiques			
Objectif spécifique 3: Maintenir la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et humides			
Typologie d'actions <i>Maîtrise foncière et d'usage de terrains</i>	Surface de zones humides bénéficiant d'un plan de gestion	Superficie des espaces acquis	
Typologie d'actions <i>Sensibilisation</i>		Nombre de campagnes de communication et de sensibilisation soutenues	
Typologie d'actions <i>Acquisition de connaissances</i>		Nombre de rapports produits	
Typologie d'actions <i>Gestion et restauration des espaces naturels</i>		Nombre d'espaces naturels restaurés	
Objectif spécifique 4: Restaurer les continuités écologiques (espèces et sédiments)			
Typologie d'actions <i>Animation de réseaux d'acteurs</i>	Linéaires de continuités écologiques restaurés	Nombre de participants	
Typologie d'actions <i>Renforcement de connaissance sur les espèces migratoires et maîtrise des espèces exotiques envahissantes</i>		Nombre d'études conduites sur les espèces migratoires et les espèces envahissantes	
Typologie d'actions <i>Travaux de restauration dans le fleuve et ses principaux affluents</i>		Nombre de travaux engagés	
Typologie d'actions <i>Acquisition de connaissances, suivi, évaluation</i>		Nombre de rapports produits	
AXE PRIORITAIRE 3 : Valoriser les atouts naturels et culturels pour les ligériens et le développement d'un tourisme durable			
Objectif spécifique 5 : Structurer des destinations touristiques pertinentes			
Typologie d'actions <i>Poursuite et renforcement de la démarche d'excellence des Grands Sites Patrimoniaux du Val de Loire et promotion du Val de Loire comme une destination touristique majeure à l'international</i>	Nombre de destinations touristiques pertinentes valorisées	Taux de fréquentation des grands sites patrimoniaux	
Typologie d'actions <i>Soutien à l'ingénierie et aux prestations intellectuelles, au service de la valorisation ligérienne</i>		Nombre de travaux d'ingénierie et de prestations intellectuelles engagés	
Typologie d'actions <i>Soutien à l'investissement et aux aménagements dans les sites de visite, et les structures d'animation et de médiation, pour les actions en faveur de la qualité, de l'accessibilité, de l'innovation</i>		Taux de fréquentation des sites de visite, structures d'animation et de médiation	
Typologie d'actions <i>Accompagnement des démarches autour de la valorisation de la recherche et de l'innovation liées au patrimoine (Plate-formes d'innovation, Cluster Tourisme et Patrimoine, etc...)</i>		Nombre de démarches soutenues	
Typologie d'actions <i>Soutien aux événements portant les valeurs identitaires des entités territoriales du patrimoine ligérien</i>		Taux de fréquentation des événements	
Typologie d'actions <i>Soutien aux actions de promotion et communications collectives</i>		Nombre de personnes touchées par les actions de promotions et communication	

	Indicateurs de suivi		
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impact
AXE PRIORITAIRE 3 : Valoriser les atouts naturels et culturels pour les ligériens et le développement d'un tourisme durable			
Objectif spécifique 6 : Développer des itinérances douces à l'échelle du bassin			
Typologie d'actions <i>Etudier et aménager les infrastructures cyclables (véloroutes, voies vertes, pistes et bandes cyclables, aménagements de sécurité, revêtement de chemins...) permettant de réaliser des continuités d'itinéraires le long des vallées ligériennes.</i>	Nombre de kilomètres d'itinéraires doux aménagés / an	Taux de fréquentation de ces infrastructures cyclables	Emissions de GES
Typologie d'actions <i>Faire émerger les GR d'intérêt national le long des corridors de vallées permettant de véhiculer l'identité ligérienne</i>		Taux de fréquentation de ces GR	Report modal
Typologie d'actions <i>Promouvoir et communiquer sur les grands itinéraires pédestres et équestres</i>		Taux de fréquentation de ces grands itinéraires	

L'objectif est de s'assurer via ces indicateurs de la réelle prise en compte de la problématique environnementale dans les actions du POI. Un comité de pilotage rassemblant les rédacteurs pourrait être organisé chaque année pour mesurer l'impact environnemental du programme.

Le dispositif de suivi permettra également d'identifier des effets négatifs imprévus et le cas échéant de vérifier si les mesures correctrices appliquées sont adaptées, de faire éventuellement une révision de certains axes prioritaires du POI et d'avoir ainsi une vision sur le long-terme.